



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 MARS 2023

* * * * *

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BORDET Bernard, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER BONNEAU B., GROUSSET S., VEILLAT-FABIEN F, MM BORDET B., BRETON P., BRISSON N., DRUEZ R., LUCAS S.

ABSENT.E.S. EXCUSÉ.E. S : GRONIER E., HERHARD A.

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Secrétaire de séance : Mme Florence VEILLAT-FABIEN

Convocation : 2 mars 2023

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2023

A. FINANCES PUBLIQUES :

1. Projet Toiture Église :
 - i. Demande de Subvention au Conseil Départemental
 - ii. Choix du prestataire
2. Projet Parking route de l'Église : choix des prestataires
3. Projet Logement : choix des prestataires

B. PATRIMOINE :

1. Bail Emphytéotique du Camping

C. INTERCOMMUNALITÉ :

1. Motion relative à l'ouverture d'une halte ferroviaire du Pays de Fontenay-Vendée

D. RESSOURCES HUMAINES

1. Projet de Délibération instaurant le télétravail
2. Projet de modification de Délibération RIFSEEP
3. Projet de délibération fixant l'organisation du temps de travail dans le respect des 1 607 heures

E. QUESTIONS DIVERSES.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2023

A. FINANCES PUBLIQUES :

1. Projet Toiture Église :

i. Demande de Subvention au Conseil Départemental

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation de la toiture de l'église ainsi que le remplacement de la porte côté ouest dont le coût prévisionnel s'élève à 75 521,62 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre de la réfection du patrimoine religieux ;

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
	MONTANT HT		MONTANT
TOITURE	74 872,92	Conseil départemental 50 %	37 760,81 €
PORTE	648,70	DETR 30 %	22 656,49 €
		Sous total	60 417,30 €
		Auto financement 20 %	15 104,32 €
TOTAL	75 521,62 €	TOTAL	75 521,62 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé pendant le 2^{ème} semestre de l'année en cours.

Accord du conseil municipal

ii. Choix du prestataire

Plusieurs devis ont été demandés afin de chiffrer le projet et d'anticiper le choix des entreprises.

- Devis AUDOUIT : 74 872,92 € HT - 89 847,50 € TTC
- Entreprise BRACHET et DS Couverture ont été contactés sans retour de leur part

Le Conseil Municipal autorise Le Maire a signé le devis de l'entreprise AUDOUIT pour un montant de 74 872,92 € HT - 89 847,50 € TTC.

Le Maire propose d'ajouter à cette proposition le devis de l'entreprise FABIEN pour le changement de la porte latérale de l'église afin de sécuriser l'accès pour un montant de 778,44 € TTC.

Les travaux sont programmés pour l'automne 2023.

Accord du Conseil Municipal – 7 voix Pour

Mme VEILLAT-FABIEN Florence a quitté l'audience le temps du vote

2. Projet Parking route de l'Église : choix des prestataires

Plusieurs devis ont été demandés pour l'accompagnement de la réalisation du projet :

- Proposition étude par Bureau étude SCAPE : 16 165 € HT / 19 398 € TTC
- Devis LOGARDENS (voirie plantations) : 42 235,31 € HT / 50 682,37 € TTC

Ainsi que pour le bloc Sanitaires publics :

- SAGELEC : 24 670 € HT / 29 604 € TTC
- Mobilier Urbain Beaujolais : 27 900 € HT / 33 480 € TTC

Le conseil municipal valide les devis des entreprises suivantes :

- Devis LOGARDENS (voirie plantations) : 42 235,31 € HT / 50 682,37 € TTC
- SAGELEC : 24 670 € HT / 29 604 € TTC

L'habillement des sanitaires extérieurs par un bardage bois peupliers sera réalisé par les agents communaux.

Les travaux seront réalisés entre septembre ou octobre 2023.

3. Projet Logement : choix des prestataires

En attente du retour de devis pour isolation par l'extérieur avec finition crépi, le conseil municipal reporte la décision.

DEPENSES			RECETTES		
NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	SUBVENTIONS	MONTANT HT	
ISOLATION EXTERIEURE	101 337,30 €	111 471,05 €	FOND VERT	70 588,97 €	59%
CHAUFFAGE + VMC	18 305,02 €	21 966,02 €	SYDEV	15 000,00 €	13%
			CONSEIL DEPARTEMENTAL	10 000,00 €	8%
			SOUS-TOTAL	95 588,97 €	80%
			COMMUNE	24 053,35 €	20%
TOTAUX	119 642,32 €	133 437,07 €	TOTAL	119 642,32 €	

La locataire a informé qu'un dégât des eaux a eu lieu au niveau de la salle de bain. Il faudrait faire évaluer le montant des travaux pour la remise en état.

B. PATRIMOINE :

4. Bail Emphytéotique du Camping

Le conseil municipal confirme le choix d'un bail emphytéotique pour une durée de 18 ans qui sera révisable selon le développement de l'activité des nouveaux gestionnaires et selon l'option du permis d'aménager qui leur permettra l'installation d'hébergements légers.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire a signé ledit bail le vendredi 10 mars 2023.

L'objectif est une ouverture du camping pour la mi-juin 2023.

Plusieurs actions sont encore à mettre en œuvre :

- La réalisation du diagnostic amiante et termites ;
- La plantation de 8 arbres en remplacement de ceux qui ont dû être retirés par les agents communaux ;

C. INTERCOMMUNALITÉ :

5. Motion relative à l'ouverture d'une halte ferroviaire du Pays de Fontenay-Vendée

Le Maire informe le conseil municipal qu'une action est en cours en faveur de l'ouverture d'une halte ferroviaire du Pays de Fontenay-Vendée afin que l'offre de développement de la ligne ferroviaire Nantes -Bordeaux intègre la création d'une offre périurbaine incluant la réouverture de la halte ferroviaire de Fontenay-Velluire.

Il propose au conseil municipal de participer à cette action en déposant une motion visant à s'engager aux côtés de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise et de la Région des Pays de la Loire, à l'étude et à la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les liaisons entre la gare de Fontenay-Velluire et le bassin d'emplois, et de continuer à développer l'intermodalité afin de connecter cette gare au territoire de Vendée Sèvre Autise, notamment à travers la création d'une maison des mobilités, le développement des voies cyclables, la connexion avec les transports en commun existants et le développement du covoiturage.

Accord du Conseil Municipal

D. RESSOURCES HUMAINES

Suite à la prestation de conseil en organisation que le service administratif a reçu, plusieurs décisions concernant les ressources humaines sont à mettre à jour. Le Maire présente trois projets de délibération qui seront présentés au Comité Social Technique de La Roche s/Yon pour avis avant leur vote en juin 2023.

1. Projet de Délibération instaurant le télétravail

Le Maire présente un projet de délibération pour officialiser et permettre l'organisation du télétravail pour les agents administratifs.

Le conseil municipal décide :

- 1 journée par semaine de télétravail, réalisable par demi-journée ;
- L'accord est valable un an et renouvelable sur demande de l'agent auprès du Maire ;
- La collectivité met à disposition de l'agent : un ordinateur portable (déjà existant) et les accès à la messagerie et les logiciels ;
- L'indemnisation adoptée à 2,88 € / journée de télétravail effectuée, versée par mois.

2. Projet de modification de Délibération RIFSEEP

Le Maire demande la mise à jour de la délibération 2018-11-03 concernant les modalités d'attribution du RIFSEEP aux agents.

Il est devenu obligatoire d'intégrer les agents contractuels.

Accord du Conseil Municipal

3. Projet de délibération fixant l'organisation du temps de travail dans le respect des 1 607 heures/an

Le Maire présente le détail des 1 607 h défini par le code des collectivités.

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Forfait jours fériés	- 8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures ;
- Aucun temps de travail ne peut atteindre 6 heures consécutives de travail sans que les agents ne bénéficient d'une pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes ;
- L'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures ;
- Les agents doivent bénéficier d'un repos journalier de 11 heures au minimum ;
- Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives ;
- Les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche.

Accord du Conseil Municipal

E. QUESTIONS DIVERSES.

1. Devis RINEAU TP réfection du parking du Port :

Le Maire présente le devis de l'entreprise RINEAU pour la réfection de la petite place du Port (320m² à traiter) pour un montant de 12 370 € HT – 14 844 € TTC.

La réalisation se fait avant le 1^{er} avril afin de ne pas gêner la réouverture des activités touristiques du Port.

Richard DRUEZ s'est retiré de la réunion pour le vote.

Accord du Conseil Municipal

2. Inauguration du terrain Multisports et Aire de Jeux

Plusieurs stands vont être montés afin de faire face aux menaces d'intempéries.

L'événement est maintenu.

3. Le coin foireux – 29 juillet

Il s'agit de l'accueil d'une étape du rallye moto et vieilles voitures sur la place du Podium et l'aire des cabanes pour le 29 juillet vers 16h30.

Le Maire demande au conseil municipal la possibilité d'offrir un vin d'honneur sur ce temps festif (brioche, jus de fruits, eau)

Cet évènement accueille environ 400 personnes chaque année.

4. Convention fiche de paie avec le centre de gestion de la Vendée

Le Maire demande au conseil municipal le renouvellement de la convention avec le centre de gestion pour la gestion et la réalisation des fiches de paies des agents de la commune.

Le coût par fiche de paie est de 8€.

Accord du Conseil Municipal

5. Accord de principe pour la LORA avec Vendée Numérique

Ok pour étude et réflexion si sélectionnée.

6. Passerelle Le Vanneau-Le Mazeau

La passerelle est en mauvais état, les devis ont été établis par chaque commune. Une réunion avec les référents de chaque commune est à organiser rapidement pour finaliser le projet.

7. Passerelle La Pêcherie – Les Cabanes

La réfection de la passerelle va être programmée rapidement afin qu'elle soit praticable pour la saison estivale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 20h40.

Le Maire,



BORDET Bernard